

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Le 27 septembre 2019, à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Armand NEU, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 20 septembre 2019.

Membres présents :

Monsieur Armand NEU, Monsieur Raymond GROMCZYK, Monsieur Dominique FINKLER, Madame Laurence WOTHKE, Monsieur Jean-Martin NEU, Monsieur Gilbert HOUTH, Madame Florence ZINS, Madame Alexandra ESCHENBRENNER, Madame Sandrine BACH, Monsieur Vincent DERR.

Membres absents excusés :

Madame Marie-Jeanne SCHULLER, Monsieur Yvon PETIT, Madame Eliane STAEBLE, Madame Laurette CHATILLON, Monsieur Gilles BOTZUNG.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 12 juillet 2019
2. Réhabilitation du bâtiment de la caserne des pompiers : attribution des marchés
3. Convention de servitudes avec ENEDIS
4. Travaux d'exploitation en forêt pour 2020
5. Divers

2019-7-41-Approbation du PV de la séance du 22 juillet 2019

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Monsieur le Maire soumet au conseil le PV de la séance du 22 juillet 2019. Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité le PV de la réunion du 22 juillet 2019.

2019-7-42-Réhabilitation du bâtiment de la caserne des pompiers : attribution des marchés

Nomenclature acte : 1.1 Marchés publics

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les résultats de l'appel d'offres relatif aux travaux de réhabilitation du bâtiment abritant la caserne des pompiers et les résultats des négociations avec les entreprises.

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit

que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 septembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer les marchés publics suivants :

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

LOT	Entreprise	Adresse	C.Postal	Commune	Montant marché H.T. après négociations	
1	gros-œuvre	IRION SAS	7a rue Vincent d'Indy	67260	SARRE-UNION	51 989.12 €
2	charpente-couverture	CHARPENTE NEU	Route de Strasbourg	57230	BITCHE	26 239.01 €
3	menuiseries ext PVC	FENETRES SCHMITT	18 rue des Prés	57450	THEDING	6 587.00 €
4	plâtrerie	SARL PLATRERIE HEHN FRERES	11 rue Antoine Pelletier	57520	GROSBLIEDERSTROFF	33 612.38 €
5	chauffage	SCHAEFER Nicolas	23b rue de Strasbourg	57410	PETIT-REDERCHING	22 847.63 €
6	sanitaire	SCHAEFER Nicolas	23b rue de Strasbourg	57410	PETIT-REDERCHING	18 300.00 €
7	électricité	BH ELECTRICITE SAS	15 rue des Frères Rémy	57200	SARREGUEMINES	24 100.00 €
8	chape carrelage	SAS CARRELAGES WINDSTEIN	48 rue Teyssier	57230	BITCHE	15 379.60 €
9	menuiseries intérieures	Menuiserie JUNG Emile et Fils	1 rue Sainte Barbe	57410	ROHRBACH-LES-BITCHE	13 455.40 €
10	peinture	COULEUR ET HARMONIE BECKRICH	5A rue des Sports	57410	ROHRBACH-LES-BITCHE	8 608.40 €
11	sols souples	RA ISOLATION	445 rue des Joncs	57455	SEINGBOUSE	2 808.00 €
12	ravalement	COULEUR ET HARMONIE BECKRICH	5A rue des Sports	57410	ROHRBACH-LES-BITCHE	14 495.40 €
13	échafaudage	COULEUR ET HARMONIE BECKRICH	5A rue des Sports	57410	ROHRBACH-LES-BITCHE	5 648.50 €
14	serrurerie	EB SERRURERIE	7 rue de Dossenheim	67330	GRIESBACH LE BASTBERG	6 874.00 €

2019-7-43-Convention de servitudes avec ENEDIS

Nomenclature acte : 8.4 Aménagement du territoire

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement A l'Orée des Champs, la société ENEDIS doit intervenir sur le domaine privé de la commune. Le projet prévoit la pose d'un nouveau poteau béton sur la parcelle cadastrée section 3, n° 35 et la pose d'un câble électrique souterrain Haute Tension sur la parcelle cadastrée section 12 n° 85.

Il convient d'autoriser la société ENEDIS à réaliser ces ouvrages en formalisant cette autorisation par une convention de servitudes.

Après avoir pris connaissance des conventions de servitudes relatives à ce projet, le conseil municipal,

- Autorise le maire à signer les conventions de servitudes établies avec ENEDIS, ainsi que tout document se rapportant à ces conventions.

2019-7-44-Travaux en forêt pour l'année 2020

Nomenclature acte : 3.6 Actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire présente le programme des travaux prévus en forêt par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le programme des travaux d'exploitation 2020 tel que proposé par l'Office National des Forêts.

2019-7-45-Divers

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Sorties scolaires

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Madame la directrice de l'école élémentaire relatif aux prochaines sorties scolaires.

Dépositaire

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un courrier du Préfet menace les mairies de sanctions administratives si les règles relatives aux dépositaires funéraires ne sont pas respectées.

En effet, dans l'interprétation du décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires, il précise que « toute structure ou local situé hors de l'enceinte du cimetière communal est prohibée ». Ce qui revient à interdire le dépôt de corps dans les dépositaires. Les opérateurs funéraires, sous peine de sanctions, ne sont plus donc autorisés à déposer les corps dans les dépositaires.

Le sénateur François GROSDIDIER a envoyé une requête à Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires visant à demander « une application moins stricte de ce décret afin de ne pas contraindre plus les maires en leur permettant de conserver les dépositaires actuels ».

Dans l'attente d'une modification du décret, les corps seront désormais déposés au funérarium de Bitche ou dans un hôpital équipé d'une chambre funéraire.

Circulation

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a fait intervenir Monsieur Klam, Responsable du pôle Usagers à la Direction Départementale des Territoires de la Moselle Délégation de Sarreguemines pour un conseil sur l'amélioration de la sécurité dans le village.

En raison de la vitesse excessive des véhicules et la dangerosité de l'intersection de la rue des Jardins et la ruelle débouchant sur le parking rue de l'Eglise, Monsieur KLAM préconise l'installation d'un panneau STOP dans la rue des Jardins, à hauteur de cette intersection.

Madame WOTHKE soulève le problème de la vitesse et du stationnement dans la rue Lachaise notamment, en raison de la proximité des écoles.

Plusieurs solutions sont avancées : installer des coussins Berlinois, limiter la vitesse à 30 km/h, avec un marquage sur le sol.

Panneau d'agglomération

Monsieur Christophe ULRICH demeurant 26 rue de Strasbourg à Rohrbach-lès-Bitche, interpelle la municipalité à la suite de l'incident survenu le 14 mars dernier. Alors que les pompiers de Rohrbach-lès-Bitche ont été appelé pour un départ d'incendie au n° 26 de la rue de Strasbourg ils ont perdu de précieuses minutes à trouver l'adresse, en raison de la confusion créée par l'existence de 2 numéros identiques dans la même rue, partant de la commune de Rohrbach-lès-Bitche pour s'arrêter à la Frohmuhl à Petit-Réderching.

En effet, les limites d'agglomération ne sont pas correctement matérialisées, puisque les 3 premières maisons de la rue de Strasbourg, côté droit et les 2 premières maisons, côté gauche, en venant de Sarreguemines, font partie

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

du ban de Rohrbach-lès-Bitche, alors qu'elles sont situées derrière le panneau d'entrée d'agglomération de Petit-Réderching.

Après concertation avec le maire de Rohrbach-lès-Bitche et la Direction Départementale des Territoires, il a été décidé de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération de Petit-Réderching à hauteur de la première maison située sur le ban communal côté droit en venant de Rohrbach-lès-Bitche. Côté gauche, un panneau portant l'inscription « Meyerhoff, commune de Rohrbach-lès-Bitche » sera installé à hauteur de la dernière maison du ban communal de Rohrbach-lès-Bitche.

S'agissant d'une route départementale, ces travaux seront réalisés et financés par le Département.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été débattus, le maire lève la séance à 21 h.

Table des matières

2019-7-41-Approbation du PV de la séance du 22 juillet 2019	1
2019-7-42-Réhabilitation du bâtiment de la caserne des pompiers : attribution des marchés	1
2019-7-43-Convention de servitudes avec ENEDIS	2
2019-7-44-Travaux en forêt pour l'année 2020	2
2019-7-45-Divers	2

Suivent les signatures.

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>
<i>Mme BACH Sandrine</i>	
<i>M. BOTZUNG Gilles</i>	
<i>Mme CHATILLON Laurette</i>	
<i>M. DERR Vincent</i>	
<i>Mme ESCHENBRENNER Alexandra</i>	
<i>M. FINKLER Dominique</i>	
<i>M. GROMCZYK Raymond</i>	
<i>M. HOUTH Gilbert</i>	
<i>M. NEU Armand</i>	
<i>M. NEU Jean-Martin</i>	
<i>M. PETIT Yvon</i>	
<i>Mme SCHULLER Marie-Jeanne</i>	
<i>Mme STAEHLE Eliane</i>	
<i>Mme WOTHKE Laurence</i>	
<i>Mme ZINS Florence</i>	